

Madame, Monsieur,

La ville de Reims, depuis 2014, poursuit sa politique de rénovation des places emblématiques de la collectivité.

Aussi, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement de travaux sur les espaces publics, la collectivité a procédé en 2016 au remplacement des pavés glissants de la **place d'Erlon** (entre les fontaines Subé et de la Solidarité), et en 2017, sur le côté impair entre le boulevard du Général Leclerc et la rue Buirette.

En 2018, la 3^e et dernière tranche de reprise des travaux de dépavage et repavage, **entre le boulevard Foch et la rue de l'Étape** va être lancée.

Tout comme pour les autres phases de travaux, les pavés actuels entre les arcades et les grilles des caniveaux seront remplacés par des pavés en granit ayant pour origine une carrière en Bretagne.

Ces travaux de voirie seront coordonnés avec les travaux de gros œuvre de la réhabilitation du cinéma Gaumont, actuellement en cours, ainsi qu'avec le remplacement du mobilier publicitaire.

Les travaux débuteront depuis le boulevard Foch pour se terminer rue de l'Étape. Ils s'articuleront en 2 sous parties :

- 1^{re} partie : du boulevard Foch jusqu'au n° 70 **du 29 janvier au 12 avril 2018**
- 2^e partie : du n°70 à la rue de l'Étape **du 2 avril au 1 juin 2018**, cette dernière partie n'étant pas concernée par les terrasses des commerçants

Ce planning tient compte des temps de séchage, hors intempéries.

La pause méridienne sera respectée de 11 h 30 à 14 h.

Les accès aux commerces seront maintenus par des passerelles de franchissement. Une signalétique sera installée sur les palissades de chantier pour orienter les piétons.

Pendant la période de ces travaux, tous les moyens humains et matériels seront mis en œuvre afin de maintenir la circulation générale et l'activité économique (accès aux immeubles, véhicules de livraisons et de secours).

.../...



.../...

Collecte des déchets

La collecte des déchets pourra être perturbée par ces travaux. Les commerces et les riverains situés devant ces zones de pavage ou le périmètre de chantier devront présenter les déchets aux limites de ces zones.

En effet, la collecte ne pourra être maintenue dans ces emprises ni sous les arcades.

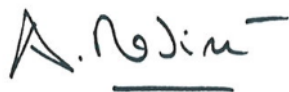
Afin de préserver la propreté de la place, nous vous remercions de respecter les jours et horaires habituels de sortie des déchets, soit :

- le tri (bacs et sacs jaunes, cartons pliés), les jeudis soirs à partir de 19 heures,
- les déchets résiduels, tous les soirs à partir de 19 heures
- le verre (ne concerne que les restaurants et bars), les mardis et vendredis à partir de 10 heures.

Il est rappelé que les contenants vides sont à retirer du domaine public au plus tôt après la collecte.

Le coût des travaux de dépavage et repavage est estimé à 845 000 € TTC.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par ces travaux permettant d'améliorer votre cadre de vie. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Arnaud ROBINET
Maire de Reims
Vice-président du Grand Reims
délégué aux voiries rémoises



Laure MILLER
Adjointe au maire de Reims déléguée
aux espaces publics